

HONORAIRES DE TRANSACTION* TTC EN VIGUEUR À COMPTER DU 01/06/2021

Transactions sur immobilier résidentiel

< de 50 000 €	Forfait 3 500 € TTC
De 50 000 € à 135 000 €	7,5 %
de 135 001 € à 155 000 €	7 %
de 155 001 € à 175 000 €	6,5 %
de 175 001 € à 195 000 €	6 %
de 195 001 € à 250 000 €	5,5 %
de 250 001 € à 400 000 €	5 %
de 400 001 € à 535 000 €	4,5 %
> 535 000	4 %

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « **SUCCESS** » avec validation de la clause confiance :

- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30% des honoraires affichés sur le présent barème.

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « **SUCCESS** » avec validation de la clause fidélité : Une remise de 25% des honoraires affichés sur le présent barème sera appliquée dès la seconde transaction réalisée par le biais d'Agence du Réseau Keller Williams pour le compte d'un même client.

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « **SUCCESS** » avec validation de la clause Win/Win : Les honoraires affichés sur le présent barème seront divisés par moitié, en cas de vente à un Acquéreur présenté par le Mandant, dans les conditions prévues par ledit Mandat SUCCESS.

Aucun honoraire n'est dû avant la conclusion d'un contrat de vente par la signature de l'acte authentique.
Le montant des honoraires est fixé à la prise du mandat** indépendamment du prix de vente négocié au final.

Keller Williams Atlantique s'est engagé à ne pas percevoir de fonds.

*À la charge de l'acquéreur

**Mandats de vente et Mandats de recherche

HONORAIRES DE TRANSACTION* TTC EN VIGUEUR À COMPTER DU 01/06/2021

Fonds de commerce, cession de bail et de parts d'entreprise

	HT	TTC
< de 50 000 € (forfait)	5 000	6 000
De 50 001 € à 150 000 €	10%	12%
de 150 001€ à 250 000€	9,58%	11,5%
de 250 001 € à 350 000 €	9,17%	11%
de 350 001 € à 450 000 €	8,33%	10%
de 450 001 € à 600 000 €	7,5%	9%
de 600 001 € à 1 000 000 €	5,83%	7%
de 1 000 001 € à 2 000 000 €	4,17%	5%
> 2 000 000	3,33%	4%

L'offre de recherche

- Un bien trouvé par le biais d'un professionnel de l'immobilier (agence / mandataire immobilier / étude notariale, etc...):
1,9% TTC du prix du bien HAI*
 - Un bien trouvé auprès d'un particulier :
Le barème KW s'applique
- **Exception** : recherche pour les professionnels de l'immobilier > Barème KWA

*Honoraires minimum forfaitaires : 4 800€ TTC

Aucun honoraire n'est dû avant la conclusion d'un contrat de vente par la signature de l'acte authentique.

❖ Remise de 50% pour les biens personnels d'un membre Keller Williams Atlantique.